

Document: EB 2007/92/R.37
Point de l'ordre du jour: 12 e) iii)
Date: 30 octobre 2007
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Mémoire du Président

République arabe syrienne

Projet de développement rural dans la région du Nord-Est (Prêt n° 721-SY)

Modification des modalités de supervision

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session
Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Abdelhamid Abdouli

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2248
courriel: a.abdouli@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la supervision directe par le FIDA du projet de développement rural dans la région du Nord-Est.

Mémoire du Président

Projet de développement rural dans la région du Nord-Est (Prêt n° 721-SY)

Modification des modalités de supervision

1. À sa quatre-vingt-dixième session, en avril 2007, le Conseil d'administration a approuvé un prêt d'un montant de 13,38 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,1 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables à la République arabe syrienne pour aider à financer le projet de développement rural dans la région du Nord-Est. L'objectif global de ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des moyens d'existence de la population cible dans la zone du projet. On atteindra cet objectif en tablant sur: i) des organisations communautaires rurales dont la gestion des ressources et les opérations commerciales seront durables; ii) la gestion optimale et l'utilisation rationnelle des ressources en eau destinées à l'irrigation; iii) l'accès des agriculteurs à des services de conseil efficaces et pertinents; et iv) des investissements dans le secteur privé créant des emplois et faisant augmenter les revenus.
2. Il avait été initialement établi que ce prêt serait administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA. Mais, le 19 septembre 2007, le gouvernement a officiellement demandé au FIDA d'envisager des modalités de supervision directe pour ce projet. Le projet porte sur plusieurs axes: renforcement des institutions, autonomisation des ruraux pauvres et soutien aux changements de politiques dans des domaines en rapport avec la gestion des ressources naturelles, l'administration des ressources hydriques, les microfinancements ruraux, les microentreprises et les petites entreprises et le développement communautaire participatif. Ces domaines stratégiques représentent une innovation dans le contexte de la Syrie et ils nécessiteront une supervision et un suivi du projet de plus en plus soutenus.
3. En outre, la supervision directe présente plus de possibilités qu'une supervision assurée par une institution coopérante de contribuer à l'amélioration de l'efficacité en matière de développement au niveau du projet et, en même temps, elle permet d'accorder davantage d'attention aux objectifs généraux du FIDA au niveau du programme de pays.